



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 02_2025_12

L'An deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 26/03/2025

DATE D’AFFICHAGE : 26/03/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER.

Excusé(es) représenté(es) : M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Pierre CAMBON, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Arnaud CHERON, M. Louis BREC procuration à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 BUDGET COMMUNE.

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de VILLEJUST ;

VU le CFU 2024 de la commune de VILLEJUST ;



CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

CONSIDERANT, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

CONSIDERANT que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de MME SYLVIE ARMAND-BARBAZA ;

CONSIDERANT qu'en date du 19 mars 2025, il a été communiqué aux membres du conseil municipal de Villejust l'ensemble des pièces budgétaires relatives au vote du budget ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finance en date du 19 mars 2025 et de la commission municipale en date du 24 mars 2025 ;

CONSIDERANT le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	6 195 492.83 €	5 874 684.09€	12 070 176.92€
	Recettes réalisées	2 351 190.67€	6 334 015.18€	8 685 205.85€
	Restes à réaliser	390 774.00€	0€	390 774.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 095 194.49€	9 252 576.96€	14 347 771.45€
	Dépenses réalisées	2 400 513.61€	5 056 140.64€	7 456 654.25€
	Restes à réaliser	720 295.11€	0€	0€

Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-49 322.94€	1 277 874.54€	1 228 551.60€€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-1 100 298.34€	3 377 892.87€	2 277 594.53€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-1 149 621.28€	4 655 767.41€	3 506 148.13€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-329 521.11€	0€	-329 521.11€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-1 479 142.39€	4 655 767.41€	3 176 625.02€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,
Le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote

APPROUVE le CFU 2024 de la commune de VILLEJUST.

DONNE pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 31/03/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*


